Utiliser l'IA dans son association de maladies rares : bonnes pratiques et précautions

L'IA au service de vos actions : cas pratiques

(À condition de respecter les précautions ci-dessus)

Communiquer
- Définition d'un plan de communication, calendrier éditorial autour d'un projet (calendrier des publications, contenus, hashtags, etc.),
- Rédaction de contenus de communication (articles, posts, newsletters, mailing, etc.).

Trouver des financements
- Aide à la définition d'une stratégie de collecte de fonds, élaboration d'une campagne,
- Relations donateurs et mécènes (mails, modèles de convention, remerciements, etc.).

Organiser des évènements
- Génération d'idées d'évènements, d'animation selon un objectif (AG, journée famille, groupe de parole, etc.),
- Élaboration d'un calendrier pour sa préparation,
- Rédaction et mise en forme de fiches de projet.

Soutenir la recherche
- La littérature scientifique : compilation, traduction, résumés,
- Aide à la réponse à des appels à projets.

Prise de décision, organisation
- Peser les avantages et inconvénients de différentes options, générer des scénarios possibles, fournir des conseils,
- Gestion de projet : planifier, organiser, gérer des projets en identifiant des jalons clés, des ressources nécessaires et les risques potentiels.

Etc...

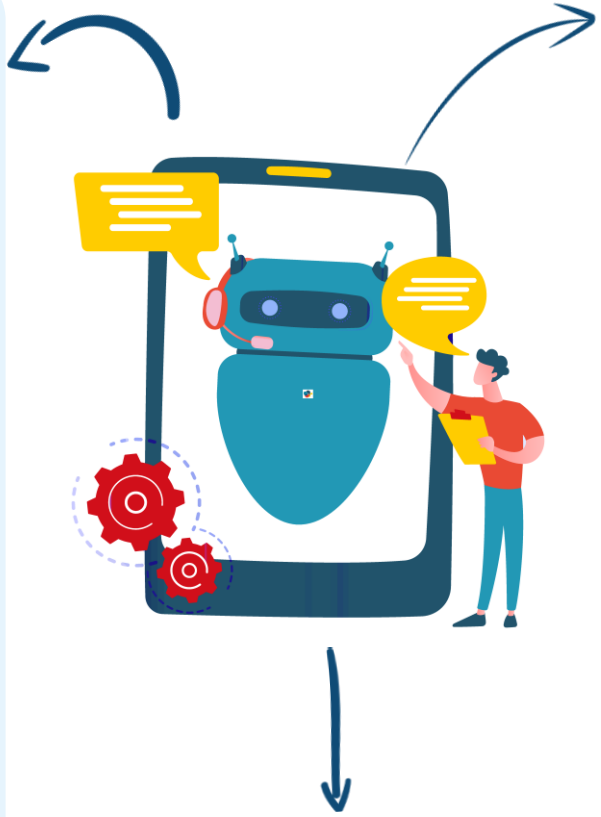

Pour aller plus loin :

L'Alliance maladies rares met à disposition des associations une proposition de charte d'utilisation de l'IA.
Télécharger ici

Précautions d'usage (non exhaustif)

Documents à ne pas soumettre à un outil d'IA :
Tout document contenant des données personnelles, sensibles ou de santé. Retirer le nom et le prénom ne suffit pas toujours pour anonymiser des données. Par exemple :
- Liste, même partielle, des adhérents, bénéficiaires ou participants,
- Comptes-rendus de réunion contenant des noms,
- Comptes-rendus médicaux ou autres documents médicaux (résultats d'analyse, imagerie...),
- Comptabilité détaillée liée à des personnes ou à un évènement,
- Documents de suivi d'accompagnement,
- Comptes-rendus de groupes de parole,
- Dossiers de subventions (AAP) avec noms de partenaires,
- Photos de personnes sans consentement explicite,
- Liste/évaluation de professionnels de santé,
- Etc.

Exemples de contenus à vérifier impérativement :
Toute information qui, si elle était fausse, pourrait avoir une conséquence négative. Il s'agit notamment d'informations concernant la maladie, sa prise en charge, la recherche qui lui est consacré et le « vivre avec ». Par exemple (non exhaustif) :
- Articles scientifiques / résumé ou vulgarisation,
- Contenus d'un livret d'information sur la maladie,
- Publications Facebook ou Instagram expliquant des symptômes ou un traitement,
- Conseils pour les aidants ou les parents,
- Supports d'aide administrative,
- Etc.